

Penser à la maintenance annuelle de votre dispositif médical c'est :

- 1 La **sérénité** d'utiliser un appareil aux fonctions **optimisées**
- 2 **Moins de risques** de pannes et d'interruptions d'activité
- 3 La validation annuelle de la **conformité** du DM aux spécifications constructeur

C'est aussi le respect des obligations légales de suivi en maintenance des dispositifs médicaux.

NOUS CONTACTER
04 73 745 745



Notre service après-vente s'engage :



RÉACTIVITÉ

- Court délai d'intervention et de disponibilité des pièces
- Réduction des temps d'immobilisation

PROXIMITÉ

- Hotline dédiée et basée au siège de Lumibird Medical à Cournon d'Auvergne, comprenant des spécialistes par gammes
- Responsable régional dédié



PERFORMANCE

- Utilisation de pièces d'origine constructeur
- Possibilité de prêt pendant la réparation en atelier
- Maintien des performances

16 Personnes à votre écoute et à votre service pour l'installation, la maintenance et le dépannage de vos dispositifs médicaux Quantel Medical et Ellex.



LUMIBIRD®
MEDICAL

MAINTENANCE : 2 offres de contrat

PREVENTIF

« ... un appareil aux fonctions toujours optimisées... »*

Prestation :

- 1 Maintenance préventive annuelle sur site ou en atelier.
- Maintien des performances optimales de l'appareil.
- Contrôle de la conformité de l'appareil aux spécifications du constructeur.



Avantages :

- Meilleure fiabilité de l'appareil.
- Tarif réduit de 33% par rapport à une demande de révision ponctuelle.
- Traitement prioritaire en cas de panne.
- Respect des obligations légales de maintenance des dispositifs médicaux.*

MULTIRISQUES

« ...aucun frais en cas de panne et pas d'interruption d'activité de plus de 48h... »*

Prestation :

Identique au contrat **PREVENTIF** avec en plus :

- Mise en œuvre d'une solution technique en cas de **panne au plus tard dans les 48h.**
- **Aucun frais de réparation.**
- Mise à disposition sans frais d'un **appareil de prêt** en cas de panne complexe.



Avantages :

- Meilleure fiabilité de l'appareil.
- La continuité de l'activité du praticien est assurée sans frais supplémentaires.
- Coût de la maintenance connu à l'avance.
- Respect des obligations légales de maintenance des dispositifs médicaux.*



NOUS CONTACTER
04 73 745 745



**Décret n°2001-1154 du 5/12/2001 arrêté du 3/03/2003 pour les dispositifs médicaux de classe IIb et III*



LUMIBIRD®
MEDICAL